



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2023-243

PUBLIÉ LE 28 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Secrétariat générale pour les affaires régionales de la région Centre-Val de Loire /

R24-2023-09-26-00004 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à Mme Florence GOUACHE (12 pages)

Page 3

Secrétariat générale pour les affaires régionales
de la région Centre-Val de Loire

R24-2023-09-26-00004

Arrêté portant délégation de signature en
matière d'activités et d'ordonnancement
secondaire à Mme Florence GOUACHE

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

ARRÊTÉ

Portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement
secondaire

à

Madame Florence GOUACHE
administratrice de l'État
Secrétaire générale pour les affaires régionales

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le second alinéa de l'article L.221-2 ;

VU le code de la commande publique ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi n°2022-17 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié, relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État et portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier ;

VU le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 modifié créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État ;

VU l'arrêté ministériel du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'État pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret du 13 juillet 2023 nommant Mme Sophie BROCAS préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

VU l'arrêté du 9 avril 2021 du Premier ministre, portant nomination de Mme Florence GOUACHE, sous-préfète hors classe, dans les fonctions de secrétaire générale pour les affaires régionales auprès de la préfète de la région Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté du 6 décembre 2021 du Premier ministre et du ministre de l'intérieur, portant nomination de M. Guillaume CHOUMERT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, dans les fonctions d'adjoint à la secrétaire générale pour les affaires régionales auprès de la préfète de la région Centre-Val de Loire, chargé du pôle « politiques publiques » ;

VU l'arrêté du 23 mars 2023 du Premier ministre et du ministre de l'intérieur, portant nomination de M. Patrick ELDIN, attaché d'administration de l'État hors classe, dans les fonctions d'adjoint à la secrétaire générale pour les affaires régionales auprès de la préfète de la région Centre-Val de Loire, chargé du pôle « modernisation et moyens » ;

SUR PROPOSITION de la secrétaire générale pour les affaires régionales,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée à Mme Florence GOUACHE, administratrice de l'État du 2^e grade, secrétaire générale pour les affaires régionales, à l'effet de signer, au nom de la Préfète de la région Centre-Val de Loire, tous actes, arrêtés, décisions, conventions, circulaires, rapports, correspondances et documents, marchés publics et pièces comptables, relevant des attributions du représentant de l'État dans la région, y compris les recours et les mémoires à produire devant le juge administratif ou judiciaire ainsi que ceux liés aux actes du Conseil Régional dans le cadre du contrôle de légalité, relevant des attributions de l'État dans la région Centre-Val de Loire.

Sont exclus de cette délégation :

- les ordres de réquisition du comptable public
- l'exercice des compétences de la préfète de région dans la gestion des crédits de l'État pour lesquels les chefs de service régionaux ont reçu délégation.

ARTICLE 2 :

Mme Florence GOUACHE est désignée responsable de budget opérationnel de programme délégué des budgets opérationnels de programme (BOP) suivants :

- 112 « aménagement du territoire – part interrégionale »
- 112 « aménagement du territoire – régionale »
- 348 « rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants »
- 349 « fonds pour la transformation de l'action publique (Ftap) »
- 354 « administration territoriale de l'État »
- 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »

À ce titre, délégation est donnée à Mme Florence GOUACHE à l'effet de :

- recevoir les crédits des BOP précités ;
- répartir les crédits entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution financière ;
- procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles et entre les actions ou sous-actions de ces BOP.

ARTICLE 3 :

Délégation est donnée à Mme Florence GOUACHE, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la fonction d'ordonnateur secondaire de la Préfète de Région.

Délégation est donnée à Mme Florence GOUACHE :

a) en qualité de responsable d'unité opérationnelle déléguée, des unités opérationnelles mutualisées et régionales, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les programmes suivants :

- 119 « concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements »
- 137 « égalité entre les femmes et les hommes »
- 148 « fonction publique »
- 174 « énergie, climat et après-mines »
- 209 « solidarité à l'égard des pays en développement »
- 305 « stratégie économique »
- 349 « fonds de transformation de l'action publique »
- 354 « administration territoriale de l'État »
- 357 « fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire »
- 362 « écologie »
- 363 « compétitivité »

– 364 « cohésion »

b) en qualité de centre de coût de l'unité opérationnelle nationale du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », action formation, du ministère de l'intérieur.

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée à Mme Florence GOUACHE en tant que responsable de centre de coût, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État, dans la limite des sommes déléguées, relatives à l'unité opérationnelle du Loiret du BOP 354 « administration territoriale de l'État ».

ARTICLE 5 :

Délégation de signature est donnée à Mme Florence GOUACHE à l'effet de signer au nom de la Préfète de Région, les marchés publics de travaux, fournitures et services et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code de la commande publique, pour les affaires relevant du secrétariat général pour les affaires régionales.

ARTICLE 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence GOUACHE, les délégations de signature qui lui sont données par les articles 1, 3, 4, et 5, sont exercées dans les mêmes conditions par M. Guillaume CHOUMERT et par M. Patrick ELDIN, adjoints au SGAR.

ARTICLE 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence GOUACHE, de M. Guillaume CHOUMERT et de M. Patrick ELDIN, délégation de signature est également donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, et à l'exclusion des correspondances et décisions administratives adressées :

- aux ministres,
- aux parlementaires,
- aux présidents et vice-présidents des assemblées régionale et départementales,
- aux maires des villes chefs-lieux de département et d'arrondissement et aux présidents des métropoles et agglomérations des chefs-lieux de département,

à :

1– Mme Marie-Laure FORT, adjointe à la directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité, en tant que responsable de l'unité opérationnelle, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État relevant du BOP 137 « égalité entre les femmes et les hommes ».

2- Mme Nadine RUIZ, adjointe de la directrice administrative et financière du secrétariat général pour les affaires régionales, à l'effet notamment de signer, dans la limite de ses attributions :

a) les pièces et documents relatifs à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses et à l'ordonnancement des recettes afférentes aux attributions du secrétariat général pour les affaires régionales, ainsi que des services régionaux pour lesquels les chefs de service n'ont pas reçu de délégation en matière d'ordonnancement secondaire :

- 348 « rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants »
- 349 « fonds de transformation de l'action publique », pour la part RBOP.
- 354 « administration territoriale de l'État »
- 357 « fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire »
- 362 « écologie »
- 363 « compétitivité »
- 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »

b) les pièces et documents relatifs au budget de fonctionnement du SGAR relevant de l'unité opérationnelle du Loiret du BOP 354 « administration territoriale de l'Etat », dont les certifications de services faits

c) Un plafond de 20 000 € s'applique par devis, commande ou par dépense.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadine RUIZ, la délégation de signature qui lui est donnée sera exercée par M. Louis PISSON-GOVART, adjoint à la coordonnatrice du pôle budgétaire.

3- M. Jean-Christophe WIOLAND, directeur de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines au secrétariat général pour les affaires régionales du Centre-Val de Loire en tant que responsable de l'unité opérationnelle du programme 148, en tant que responsable de la partie formation de l'unité opérationnelle régionale du programme 354 et en tant que centre de coût de l'unité opérationnelle nationale du programme 216, action formation, du ministère de l'intérieur, ainsi que tous les actes juridiques et administratifs y afférents, sous un plafond de 20 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe WIOLAND, la délégation de signature qui lui est donnée sera exercée par son adjointe, Mme Emmanuelle VERLEURE.

4- Mme Valérie DURAND, responsable de la mission modernisation et innovation au secrétariat général pour les affaires régionales pour le P349 « fonds de transformation de l'action publique », pour la part UO régionale, ainsi que tous les actes juridiques et administratifs y afférents, sous un plafond de 20 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie DURAND, la délégation de signature qui lui est donnée sera exercée par Mme Soline LOTTE, chargée de projets.

5- Mme Priscilla EL GHAZZI, directrice de la plate-forme régionale « achats » au secrétariat général pour les affaires régionales pour :

- les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme ;
- l'ensemble des pièces liées aux marchés publics à l'exception de l'acte d'engagement ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme EL GHAZZI, la délégation de signature qui lui est donnée sera exercée par son adjointe, Mme Joan BREULEUX.

ARTICLE 8 :

Pour permettre l'exécution des opérations budgétaires découlant du présent arrêté, il est confié aux agents listés :

- à l'annexe 1 pour le progiciel de gestion intégrée CHORUS,
- à l'annexe 2 pour les autres applications,

le soin d'accomplir, pour le compte et au nom du délégant, les actes de gestion relevant des programmes pour lesquels une habilitation Chorus leur a été accordée.

ARTICLE 9 :

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

Il abroge l'arrêté préfectoral n° 23.179 du 22 août 2023.

ARTICLE 10 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en région Centre-Val de Loire et notifié à chacun des délégataires.

Fait à Orléans, le 26 septembre 2023

La préfète de région

Centre-Val de Loire

Signé : Sophie BROCAS

Arrêté n°23.209 enregistré le 26 septembre 2023

Annexe 1 : Habilitations budgétaires Chorus - SGAR Centre-Val de Loire

Programmes		Centre financier	Agents habilités	Chorus Cœur	Chorus formulaire
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0112-DIR2	Patrick BOURBON, Claire SOCQUET, Mélanie AUBERT	X X X	
		0112-DR45	Patrick BOURBON, Claire SOCQUET, Mélanie AUBERT Sarah BERTHELARD Joan BREULEUX Claire CUEN Priscilla EL GHAZZI	X X X X X X X	X X X X
		0112-DIR2-DS45	Patrick BOURBON, Claire SOCQUET, Mélanie AUBERT,	X X X	X X X
		0112-DR45-DP45	Patrick BOURBON,	X	X
		0112-DR45-DS45	Patrick BOURBON, Claire SOCQUET, Mélanie AUBERT,	X X X	X X X
		113	Paysages, eau et biodiversité	0113-PLGN	Patrick BOURBON, Mélanie AUBERT, Claire SOCQUET
119	Concours spécifiques et administration	0119-C001-DR45	Claire SOCQUET, Mélanie AUBERT, Patrick BOURBON, Angélique BELLANGER,	X X X X	X X X X
		0119-C002-DR45	Angélique BELLANGER,	X	X
137	Égalité entre les femmes et les hommes	0137-CDGC-PR45	Fabienne GODELU	X	X

Programmes		Centre financier	Agents habilités	Chorus Cœur	Chorus formulaire
148	Fonction publique	0148-DAFP-DS45	Emilie COMBE, Georgia MOREAU, Christelle SOL Jean-Christophe WIOLAND, Florence Kuszel Angélique BELLANGER	X X X X X X	X X X X X X
		0148-DAFP-DF45	Emilie COMBE, Georgia MOREAU, Florence Kuszel Christelle SOL Jean-Christophe WIOLAND, Magali TANET Angélique BELLANGER, Fabienne GODELU	X X X X X X X X	X X X X X X X X
		0148-DAFP-DP45	Emilie COMBE, Georgia MOREAU, Christelle SOL Jean-Christophe WIOLAND Angélique BELLANGER,	X X X X X	X X X X X
		0148-DAFP-DR45	Angélique BELLANGER Sarah BERTHELARD Joan BREULEUX Priscilla EL GHAZZI	X X X X	X X X X
159	Expertise, information géographique et météorologie	0159-ESS1-ES45	Angélique BELLANGER,	X	X
181	Prévention des risques	0181-PLGN	Patrick BOURBON, Mélanie AUBERT, Claire SOCQUET	X X X	
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	0209-CSOL-CPRF	Patrick BOURBON, Mélanie AUBERT, Claire SOCQUET	X X X	X X X
305	Stratégies économiques	0305-ESSR-ES45	Angélique BELLANGER	X	X

Programmes		Centre financier	Agents habilités	Chorus Cœur	Chorus formulaire
348	Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	0348-DP45	Nadine RUIZ, Émilie LASGUIGNES Louis PISSON-GOVART	X X X	
354	Administration territoriale de l'État	0354-DR45	Nadine RUIZ, Christelle MINIER, Louis PISSON-GOVART, Angélique BELLANGER Sarah BERTHELARD Joan BREULEUX Priscilla EL GHAZZI	X X X X	X X X X
		0354-DR45-DP45	Fabienne GODELU, Georgia MOREAU, Jean-Christophe WIOLAND, Magali TANET Angélique BELLANGER	X X X X X	X X X X X
		0354-DR45-DMUT	Nadine RUIZ, Christelle MINIER, Georgia MOREAU, Jean-Christophe WIOLAND, Florence Kuszel Magali TANET Louis PISON-GOVART, Angélique BELLANGER	X X X X X X X X	X X X X X
		0354-CPNE-DR45	Christelle MINIER, Louis PISON-GOVART,	X X	
349	Fonds pour la transformation de l'action publique	0349-CDBU-DR45	Louis PISSON-GOVART Émilie LASGUIGNES, Georgia MOREAU, Jean-Christophe WIOLAND	X X X X	X X
362	Plan de relance « Écologie »	0362-CDIE-DR45	Nadine RUIZ, Louis PISSON-GOVART	X X	

Programmes		Centre financier	Agents habilités	Chorus Cœur	Chorus formulaire
362	Plan de relance « Écologie »	0362-MCTR-DR45	Mélanie AUBERT, Patrick BOURBON, Claire SOCQUET	X X X	X X X
		0362-MCTR-CO45	Mélanie AUBERT, Patrick BOURBON, Claire SOCQUET	X X X	X X X
363	Plan de relance « Compétitivité »	0363-DITP-DR45	Patrick BOURBON, Mélanie AUBERT, Claire SOCQUET, Soline LOTTE	X X X X	X X X X
364	Plan de relance "cohésion"	0364-MCTR-DR45	Patrick BOURBON, Mélanie AUBERT, Claire SOCQUET,	X X X	
723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	0723-DP45	Émilie LASGUIGNES, Nadine RUIZ Louis PISSON-GOVART	X X X	

Annexe 2 : Habilitations budgétaires Autres - SGAR Centre-Val de Loire

Applications	Agents habilités
ALICE	Angélique BELLANGER, Nadine RUIZ Patrick ELDIN
CHORUS DT	Angélique BELLANGER, Patrick ELDIN Amélie MERVIEL Marie-Morganne BUREL
COLBERT	Angélique BELLANGER
CHORUS ODA	Sarah BERTHELARD Joan BREULEUX Claire CUEN Priscilla EL GHAZZI
PLACE	Sarah BERTHELARD Joan BREULEUX Claire CUEN Priscilla EL GHAZZI
ROLE PREFET	Christelle MINIER Nadine RUIZ Louis PISSON-GOVART

**Annexe 3 : plafonds des dépenses autorisées par carte achat
Centre de délégation SGAR**

Nom du détenteur de la carte	Dépense maximale autorisée par transaction	Dépense maximale autorisée au cours d'une année civile	Paiement dans le cadre de marché (niveau 3)
Florence GOUACHE	1 500,00 €	10 000,00 €	Non
Patrick ELDIN	1 500,00 €	7 500,00 €	Non